

- VU le Code de l'Éducation
 VU le décret n° 87-889 du 29/10/1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires dans l'enseignement supérieur modifié et le décret 86-555 du 14/04/1986 pour les disciplines médicales et ontologiques
 VU la décision du conseil d'administration de l'université du 21 janvier 2002
 VU les documents produits par l'intéressé certifiant qu'il satisfait aux conditions instituées par l'article 2 du décret précité

Article I

Le Président de l'Université Paul Sabatier emploiera en qualité de chargé d'enseignement vacataire,

Du au

Mr. Mme, Mlle

Exerçant la profession de

Employeur principal

Pour assurer un service d'enseignement (discipline) :

☞ Tableau à remplir obligatoirement par le responsable du (des) module(s)

| | | | | | | | | |
|---------------|-----|-----|---------------|-----|-----|---------------|-----|-----|
| Responsable : | | | Responsable : | | | Responsable : | | |
| Diplôme : | | | Diplôme : | | | Diplôme : | | |
| C M | T D | T P | C M | T D | T P | C M | T D | T P |
| | | | | | | | | |

Pour un total de : heures équivalent T.D.

Article II

Sont incluses dans les obligations définies par ce contrat les tâches connexes qui ne donnent lieu à aucune rémunération supplémentaire ; l'enseignant est tenu d'assister aux réunions pédagogiques, de participer au contrôle des connaissances et aux examens relevant des enseignements qu'il dispense.

Article III

L'intéressé(e) sera rémunéré (e) à la vacation selon les taux réglementaires en vigueur.
 La rémunération sera versée semestriellement après service fait.

Article IV

Le présent contrat sera résilié immédiatement et de plein droit en cas de perte par l'intéressé de son emploi principal. Celui-ci peut en outre être résilié par l'une des parties contractantes par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article V

La juridiction administrative sera compétente pour connaître des litiges qui pourraient naître du présent contrat.

TOULOUSE, le

**Le président de
l'Université Paul Sabatier**

**Le Responsable
Formation**
Nom et signature

Le Contractant,
Nom et signature

Le Directeur de la MFCA
Jean-François MAZOIN